**Nous avons tous besoin de congés de maladie payés dès maintenant**

**MODÈLE DE RÉSOLUTION**

**En langage clair :**

PARCE QUE :

* Onze mois après le début d’une pandémie mondiale qui a tué des milliers de personnes, aucun gouvernement au Canada n’a instauré dans sa législation un nombre suffisant de journées de congés de maladie payées par l’employeur;
* La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique est temporaire et inaccessible et ne sert pas aux fins des cruciales premières journées de maladie;
* Si une législation assurant des congés de maladie payés avait été en vigueur avant la pandémie mondiale, cela aurait permis de sauver des vies parce que cela aurait réduit les taux d’infection;
* L’absence de congés de maladie payés prévus par la législation a nuit particulièrement aux travailleurs noirs, autochtones et de couleur et aux travailleuses, qui sont surreprésentés dans les emplois de première ligne comportant de bas salaire et peu d’avantages sociaux et ne donnant pas la possibilité de travailler à la maison.

[INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] appuiera l’appel lancé par le Decent Work and Health Network (réseau pour le travail décent et la santé) pour que sept (7) journées de congé de maladie payé soient assurées en permanence à tous les travailleurs et travailleuses et que quatorze (14) journées supplémentaires de congé payé leur soient assurées en cas d’éclosion de maladie menaçant la santé publique;

[INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] appuiera les principes énoncés par le Decent Work and Health Network selon lesquels les congés de maladie payés doivent être :

* **Universels** : Disponibles pour tous les travailleurs et les travailleuses, quels que soient la taille du lieu de travail, le genre de travail et le statut d’immigration et établis dans la législation sans exemption.
* **Payés** : Entièrement payés pour que les travailleurs et travailleuses ne soient pas pénalisés financièrement pour avoir suivi les directives de la santé publique.
* **Suffisants** : Au moins sept (7) journées de congé de maladie payé accessibles de façon permanente et quatorze (14) journées supplémentaires en cas d’urgence de santé publique.
* **Permanents** : Accessibles pendant la pandémie de la COVID-19 et par après.
* **Accessibles** : Rien ne doit faire obstacle à l’accès. Il doit être interdit aux employeurs d’exiger des notes du médecin. Les revenus ne doivent pas être perturbés et il ne doit pas être nécessaire de présenter des demandes inutiles. Les congés doivent être accordés de manière suffisamment souple en fonction de la réalité de la vie des travailleurs et travailleuses, de leurs besoins en soins de santé et de leurs responsabilités de prestation de soins.

[INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] s’opposera à toute nouvelle subvention à des entreprises telles qu’Amazon, Walmart et Loblaws qui tirent des profits de la pandémie et qui devraient mettre en œuvre des congés de maladie payés par l’employeur et hausser les salaires;

[INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] fera activement pression sur les représentantes et représentants des gouvernements provincial et fédéral afin qu’ils déposent et adoptent une loi assurant des congés de maladie payés;

[INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] tiendra des événements de sollicitation téléphonique et d’autres actions semblables qui encouragent les membres à s’impliquer dans la campagne pour les congés de maladie payés.

**Nous avons tous besoin de congés de maladie payés dès maintenant**

**MODÈLE DE RÉSOLUTION**

**Selon la présentation traditionnelle :**

Attendu qu’onze mois après le début d’une pandémie mondiale qui a tué des milliers de personnes, aucun gouvernement au Canada n’a instauré dans sa législation un nombre suffisant de journées de congés de maladie payées par l’employeur;

Attendu que la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique est temporaire et inaccessible et ne sert pas aux fins des cruciales premières journées de maladie;

Attendu que si une législation assurant des congés de maladie payés avait été en vigueur avant la pandémie mondiale, cela aurait permis de sauver des vies parce que cela aurait réduit les taux d’infection;

Attendu que l’absence de congés de maladie payés prévus par la législation a nuit particulièrement aux travailleurs noirs, autochtones et de couleur et aux travailleuses, qui sont surreprésentés dans les emplois de première ligne comportant de bas salaire et peu d’avantages sociaux et ne donnant pas la possibilité de travailler à la maison;

Il est résolu que [INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] appuie l’appel lancé par le Decent Work and Health Network (réseau pour le travail décent et la santé) pour que sept (7) journées de congé de maladie payé soient assurées en permanence à tous les travailleurs et travailleuses et que quatorze (14) journées supplémentaires de congé payé leur soient assurées en cas d’éclosion de maladie menaçant la santé publique;

Il est de plus résolu que [INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] appuie les principes énoncés par le Decent Work and Health Network selon lesquels les congés de maladie payés doivent être :

* **Universels** : Disponibles pour tous les travailleurs et les travailleuses, quels que soient la taille du lieu de travail, le genre de travail et le statut d’immigration et établis dans la législation sans exemption.
* **Payés** : Entièrement payés pour que les travailleurs et travailleuses ne soient pas pénalisés financièrement pour avoir suivi les directives de la santé publique.
* **Suffisants** : Au moins sept (7) journées de congé de maladie payé accessibles de façon permanente et quatorze (14) journées supplémentaires en cas d’urgence de santé publique.
* **Permanents** : Accessibles pendant la pandémie de la COVID-19 et par après.
* **Accessibles** : Rien ne doit faire obstacle à l’accès. Il doit être interdit aux employeurs d’exiger des notes du médecin. Les revenus ne doivent pas être perturbés et il ne doit pas être nécessaire de présenter des demandes inutiles. Les congés doivent être accordés de manière suffisamment souple en fonction de la réalité de la vie des travailleurs et travailleuses, de leurs besoins en soins de santé et de leurs responsabilités de prestation de soins.

Il est de plus résolu que [INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] s’oppose à toute nouvelle subvention à des entreprises telles qu’Amazon, Walmart et Loblaws qui tirent des profits de la pandémie et qui devraient mettre en œuvre des congés de maladie payés par l’employeur et hausser les salaires;

Il est de plus résolu que [INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] fera activement pression sur les représentantes et représentants des gouvernements provincial et fédéral afin qu’ils déposent et adoptent une loi assurant des congés de maladie payés;

Il est de plus résolu que [INSÉRER LE NOM DE L’ORGANISATION] tiendra des événements de sollicitation téléphonique et d’autres actions semblables qui encouragent les membres à s’impliquer dans la campagne pour les congés de maladie payés.

tw:sepb225